

<https://www.pressegauche.org/Des-gains-pour-les-travailleuses-et-travailleurs-de-A-Lassonde-CSN>



Des gains pour les travailleuses et travailleurs de A. Lassonde ! (CSN)

- Communiqués -



Date de mise en ligne : jeudi 30 juillet 2020

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

ROUGEMONT, QC, le 30 juill. 2020 - Les membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses de A. Lassonde (CSN) des usines du fabricant de jus Oasis à Rougemont, en Montérégie, ont accepté à 95 % l'entente de principe conclue avec l'employeur. Ce syndicat est affilié à la Fédération du commerce-CSN et représente 280 travailleuses et travailleurs.

« Nous sommes très heureux d'avoir conclu un nouveau contrat de travail avec un vote fortement majoritaire. Malgré un contexte économique difficile, nous avons obtenu des gains significatifs au niveau des conditions de travail pour l'ensemble des membres sans subir de reculs. Nous en sommes très fiers ! », déclare le président du Syndicat des travailleurs et travailleuses de A. Lassonde (CSN), Christian Lussier.

L'entente inclut notamment la création d'une quarantaine de postes permanents, des hausses salariales variant entre 2,25 % et 2,75 %, de différents bonus, des clauses qui respectent l'ancienneté des employé-es et des libérations syndicales payées par l'employeur.

Le vote s'est déroulé lors de trois assemblées générales (29 et 30 juillet) afin de respecter la distanciation sociale et les quarts de travail de chacun. La dernière convention collective était échue depuis le 30 avril dernier. La nouvelle convention collective est en vigueur pour une période de quatre ans.

« Ce contrat de travail a été conclu rapidement, malgré la crise sanitaire. La justesse de nos revendications a également permis d'en arriver à un processus où toutes les parties en sortent gagnantes », analyse le président de la Fédération du commerce (FC-CSN) David Bergeron-Cyr.